

CRITÈRES DE QUALIFICATION OBLIGATOIRE

Critères de qualification pour le centre de formation

- Détenir un espace dédié uniquement à la formation dans un édifice commercial
- Détenir une entité distincte pour le centre de formation
- Démontrer que son ou ses programmes de formation répondent aux normes établies par l'APESEQ (remplir les annexes C et D du formulaire de demande d'accréditation pour chacune des formations à faire accréditer)
- Utiliser les manuels de formation du CEMEQ pour les formations en esthétique (cours complet ou à la carte) ainsi qu'en épilation à l'électricité, photoépilation et extension des cils classique. Prendre note qu'aucune photocopie n'est permise, ceux-ci doivent être commandés pour chaque étudiante directement au CEMEQ et/ou à l'APESEQ.
- Pour ouvrir un centre de formation en esthétique (complet ou à la carte), photoépilation, photorajeunissement, maquillage permanent, microblading et micropigmentation capillaire, vous devez avoir 2 ans d'expérience comme formatrice dans un centre de formation accrédité APESEQ.
- Pour ouvrir un centre de formation en Extension des cils et/ou rehaussement des cils, vous devez suivre la formation de formatrice dans **l'un des 3 (trois)** centres accrédités par l'APESEQ.
- S'assurer que tous ses formateurs soient accrédités et membres de l'APESEQ (remplir annexe E du formulaire de demande d'accréditation)
- S'assurer de faire accréditer toutes les formations offertes par votre centre de formation

Documents demandés

- Le ou les manuel(s) de formation complet(s) pour les formations **autres** qu'esthétique (cours complets ou à la carte), épilation à l'électricité, photoépilation, extension des cils Classique.
- Une copie du Registre des entreprises du Québec (où l'on voit le nom de votre centre de formation ainsi que la mention **formation** en 1^{ère} ou 2^e activité)

Critères de qualification pour les formateurs

- Posséder 3 années d'expériences ou 5000 heures dans la compétence enseignée
- Réussir l'examen théorique pour chacune des compétences enseignées (note de passage 85%)
- Avoir suivi la formation «Programme fondamental du contrôle des infections»
<https://infectioncontroleducation.com/>
- Pour l'extension des cils classique et volume ainsi que rehaussement des cils, vous devez réussir les examens théoriques et pratiques (note de passage 85%) .
- Détenir un diplôme et/ou certificat reconnu par l'APESEQ.

Documents demandés

- Fournir un curriculum vitae ou un résumé des expériences de travail et formations reçues
- Fournir une copie du diplôme ou des certificats de formation
- Fournir certains renseignements sur les formateurs en remplissant l'annexe B et l'annexe E du formulaire de demande d'accréditation
- Fournir le certificat de la formation « Programme fondamental du contrôle des infections »